

Déclaration des représentant·es du SNUipp-FSU 44 à la CAPD du 6 septembre 2019

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Penser. Penser c'est exercer son esprit, mettre en œuvre sa conscience, former des idées ... Nous pensons avec les mots. C'est donc avec les mots que nous pensons notre métier, nos conceptions professionnelles, les relations avec les élèves, les familles ... L'usage de certains mots contamine notre pensée, leur apparition et/ou leur disparition façonnent notre manière d'aborder le monde du travail. Au SNUipp-FSU, nous nous demandons comment penser, comment mettre en œuvre sa conscience avec des mots tels que management, pilotage, protocole, dispositif, contractualisation, obligation de résultats, réponse à l'intervention, ...

Si, d'après l'ensemble des médias, notre ministre a tenté d'adoucir son discours lors de cette rentrée personne n'est dupe : l'usage de mots plus lisses, plus positifs ne masque pas les objectifs ultra libéraux de ce dernier. Evaluer, classer, réduire !

C'est d'ailleurs la fonction des évaluations imposées aux classes de CP et CE1.

En quoi ces évaluations vont-elles apporter des repères qui seraient davantage pertinents aux enseignant·es ? Chacun d'entre nous, formé·e, sait se référer aux programmes, sait construire des évaluations qui donnent des repères éclairants pour son enseignement, pour ses élèves et leurs parents. Ces évaluations, qui ne reflètent pas la confiance, génèrent une surcharge de travail, elles aboutissent à la prescription de réponses à apporter comme si les enseignant·es n'étaient pas capable de choisir elles et eux même ce qui fera progresser leurs élèves.

Cette rentrée scolaire voit la mise en application de la loi dite pour l'école de la confiance qui ne changera pas grand chose au quotidien des enseignant·es mais qui fondamentalement est une menace pour le service public d'éducation.

Depuis son accession au pouvoir, le président de la République impose des réformes réactionnaires qui remettent en cause les conquêtes sociales et menacent la cohésion de notre société.

Après le Code du travail, la Sécurité sociale, l'assurance chômage, c'est la Fonction publique qui est en train de subir une attaque sans précédent.

La loi de transformation de la Fonction publique votée au mois de juillet 2019, change les principes sur lesquels a été construit le statut général des fonctionnaires de 1946.

Malgré la multiplication des oppositions et la mobilisation sociale provoquée par sa politique, Emmanuel Macron garde les mêmes orientations. Il a confirmé son intention d'engager une réforme des retraites qui pénalisera toutes et tous les salarié·es mais plus particulièrement les femmes et les enseignant·es. Le système de retraite par points constitue une régression en rupture avec le système actuel pour l'ensemble des salarié·es.

Lors de cette CAPD, nous devons approuver PV de la CAPD du 26 juin, étudier les appels à candidature, valider les dernières nominations et étudier divers points : direction d'école, INEAT EXEAT, la liste complémentaire ... le tout en recevant les documents mercredi soir. Nous n'ignorons rien de la surcharge de travail des services lors d'une rentrée scolaire. Nous considérons que cette surcharge est liée à la diminution des moyens administratifs dans l'éducation nationale. Cependant, pour effectuer au mieux notre mission de commissaire paritaire, nous réitérons notre demande, dans le respect du règlement intérieur de la CAPD, d'avoir les documents une semaine avant la tenue des instances.